

DREAL Normandie	Synthèse Atelier SRC	Service	SRN
		Rédigé par	
		Version	
	GIR/GIN	Vérfié par	
		Approuvé et transmis par	
		Date	
Documents joints			

Synthèse Atelier fichier «SyntheseAtelierGIRN.odg »

Proposition de localisation géographiques fichiers « GIRNTintin1.jpg », « GIRNGulliver3.jpg » et GIRNBobMorane3.jpg »

Objectif : Partager, explorer les notions de GIR et de GIN permettant ainsi d'obtenir des définitions communes et des gisements pouvant être cartographiés au niveau régional.

Définitions de l'instruction technique du 4 août 2017

Ressource : Une ressource minérale est un matériau ayant une minéralisation connue dans le sous-sol et se présentant en quantité et en qualité significatives.

Gisement : Un gisement est la partie d'une ressource minérale qui, au regard des techniques disponibles d'extraction, apparaît comme raisonnablement exploitable.

Gisement potentiellement exploitable (GPE) : Un gisement est potentiellement exploitable lorsque la valorisation de la ressource qui le compose est possible au regard des contraintes réglementaires et administratives suivantes :

- l'occupation des sols qui ne permet pas l'accès à la ressource (centre urbain, zone d'activités concentrée et construite, infrastructures et leurs annexes (autoroutes, voies ferrées, ...)) ;
- les enjeux réglementaires (et environnementaux) qui imposent une interdiction d'exploiter les ressources du sous-sol (lits mineurs des cours d'eau, cœurs de parc national, arrêtés préfectoraux de protection de biotope, ...).

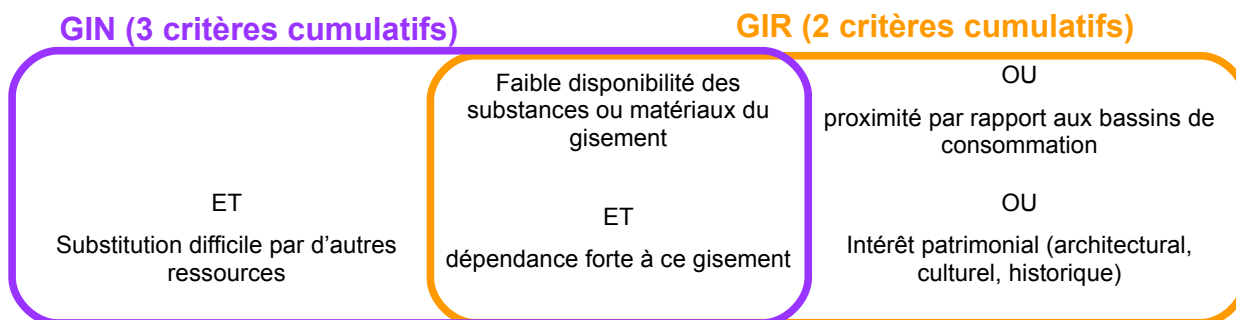
Gisement d'intérêt national (GIN) : Un gisement d'intérêt national est un gisement présentant un intérêt particulier à la fois du fait :

- de la faible disponibilité nationale des substances ou matériaux du gisement ;
- de la dépendance forte aux substances ou matériaux du gisement d'une activité répondant aux besoins peu évitables des consommateurs ;
- et de la difficulté de substituer les substances ou les matériaux du gisement par d'autres sources naturelles ou de synthèse produites en France dans des conditions soutenables.

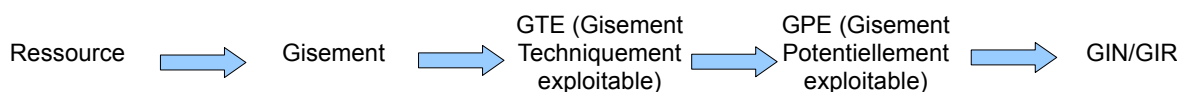
Gisement d'intérêt régional (GIR) : Un gisement d'intérêt national est un gisement présentant à l'échelle régionale un intérêt particulier du fait de la faible disponibilité régionale d'une substance qu'il contient ou de sa proximité par rapport aux bassins de consommation et présentant au moins un des critères suivants :

- forte dépendance, aux substances ou matériaux du gisement, d'une activité répondant aux besoins peu évitables des consommateurs ;
- intérêt patrimonial, qui se justifie par l'importance de la transformation ou de la mise en œuvre d'une substance ou d'un matériau du gisement pour la conservation du patrimoine architectural, culturel ou historique de la région.

Synthèse schématique définition GIR et GIN



Proposition de démarche mis en place par le BRGM (Réunion nationale des correspondants SRC des DREAL, 13 septembre 2019)



La notion de GIRN doit être abordée par rapport à la substance et à l'usage d'une ressource

Par rapport à la définition de GPE, seules les zones à enjeux environnementaux très forts (d'interdiction ou en rouge) sont exclues des GIR et GIN.